



AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Aux règlements d'urbanisme
de zonage 2002-90 et de lotissement 2002-91

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 7 novembre 2023, à 20h00, en la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, à Upton, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1- Permettre au 240, rang de la carrière sur le Lot 1 957 484:

L'implantation d'une enseigne mobile pour promouvoir un service de cueillette à la ferme agricole.

L'article 13.3 du règlement de zonage 2002-90 n'autorise pas d'enseigne mobile sur le territoire de la municipalité.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur ces dérogations mineures peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 23 octobre au 6 novembre 2023, par l'envoi d'un courrier à la municipalité, 810, rue Lanoie, Upton, Qc, J0H 2E0 ou d'un courriel à l'adresse : info@upton.ca en indiquant leurs nom et adresse.

Tout intéressé pourra aussi se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de ladite séance du 7 novembre 2023.

Donné à Upton, ce 18 octobre 2023.

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie, ce 23 octobre 2023, aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 octobre août 2023.

Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière